

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>COLLEGE LEOPOLD SEDAR SENGHOR</b> <b>VISITE DE RECEPTION APRES TRAVAUX</b> <b>ERP N° E 341 00063 000 - ARRETE N° 2023/300</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE d'IFS,**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;  
VU les arrêtés des 22 décembre 1981 et 21 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types N ;  
VU le classement de l'établissement en 2<sup>ème</sup> catégorie, types R/N et L ;  
VU l'arrêté municipal en date du 31 mai 2023 autorisant les travaux de remplacement du système d'alarme du Collège Léopold Sedar Senghor ;  
VU la visite de réception des travaux qui s'est déroulée le 10 octobre 2023 la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;  
VU l'avis favorable émis le 24 octobre 2023 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen pour la réception de travaux (AT n° 014 341 23 O 0001) ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental du Calvados, Responsable, peut poursuivre l'exploitation de son établissement suite aux travaux de remplacement du système d'alarme du Collège Léopold Sedar Senghor ;

#### ARRETE

**Article 1** Le Conseil Départemental du Calvados, Responsable, est autorisé à poursuivre l'exploitation de son établissement suite aux travaux de remplacement du système d'alarme du Collège Léopold Sedar Senghor, situé 8 rue du Roussillon à IFS suite à la visite de réception des travaux effectuée le 10 octobre 2023 par la commission départementale de sécurité.

**Article 2** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la commission départementale de sécurité.

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados ;
- Monsieur Hervé GEVAERT – Principal du collège Léopold Sedar Senghor.

Fait à IFS, le 07 novembre 2023



Le Maire,

**Michel RAOUL**

Accusé de réception en préfecture  
2023-11-09 10:23:50  
Date de télétransmission : 09/11/2023  
Date de réception préfecture : 09/11/2023